

T4 2023

RAPPORT D'ÉTAPE DE L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS : BALL

Secteur

Matériaux

Thème principal; sous-thème(s)

Nature; évaluation de l'impact et de la dépendance | Carboneutralité; circularité, atténuation des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement.

Objectifs de développement durable des Nations Unies connexes



Activité d'engagement

Rencontre de collaboration (première rencontre) et courriel de suivi

Réceptivité

Très réceptive

État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds leaders en environnement NEI;
Fonds équilibré durable mondial NEI

Objectif : Rechercher et partager de l'information sur la gestion de Ball des risques liés à la nature, en particulier en ce qui a trait à sa chaîne d'approvisionnement, et encourager la société à communiquer davantage d'information.

Nous avons rencontré Ball Corporation de concert avec Impax Asset Management, sous-conseiller du Fonds leaders en environnement NEI et du Fonds équilibré durable mondial NEI¹. Ball est une société d'emballages en aluminium établie aux États-Unis qui se spécialise dans la conception créative de cannettes et de bouteilles fondée sur des principes de fabrication durables². Nous sommes satisfaits des progrès accomplis par la société par rapport à ses objectifs environnementaux dans le cadre de la mise en œuvre de ses stratégies de transition vers des activités à faible intensité carbone ainsi que de la poursuite des objectifs liés à la nature, le tout dans le contexte d'une économie circulaire. Au cours de l'année, nous avons mené à bien une évaluation de nos placements visant à déterminer

quelles sociétés suivent une trajectoire crédible vers la carboneutralité, et Ball s'est distinguée³.

Le principal point à l'ordre du jour de la rencontre a été la gestion des risques liés aux facteurs de biodiversité, mais, au fil de la conversation, nous nous sommes orientés vers la circularité. La plupart des impacts et des risques environnementaux de Ball sont liés à sa chaîne d'approvisionnement, principalement composée de sociétés minières. (Ball ne possède pas de mines.) La société nous a expliqué qu'elle adoptait pour sa stratégie relative à la nature la même approche que pour sa stratégie climatique, les solutions étant semblables. À mesure que les ressources naturelles se raréfient et que, combinée à l'impact environnemental, l'augmentation des responsabilités communautaires et sociales complexifie les activités minières, Ball doit absorber les risques de répercussions auxquels sont confrontés les sociétés minières elles-mêmes. Il pourrait en résulter une hausse des prix des produits de base, un resserrement de l'offre, des fermetures


de mines, un changement de propriétaire, un risque pour la réputation en cas de controverse minière, ou une combinaison de ces éléments. Ball fait observer, dans un document réglementaire, qu'une variation hypothétique négative de 10 % des prix de l'aluminium payés par la société réduirait d'environ 3 millions de dollars le bénéfice net après impôt sur une période d'un an⁴. Pour atténuer ces risques, il faut instaurer une circularité, dont la clé est le recyclage.

L'Aluminum Association qualifie le métal de recyclable « à l'infini » et précise que 75 % de tout l'aluminium produit est encore utilisé aujourd'hui. Par ailleurs, selon le groupe, le recyclage de l'aluminium ne nécessite que 5 % de l'énergie nécessaire pour en produire du nouveau⁵, ce qui en fait une proposition gagnante pour la transition énergétique et pour réduire le lourd impact de l'exploitation minière sur la nature.

Ball a pour objectif d'utiliser 85 % de contenu recyclé d'ici 2030, contre 62 % en 2023. Elle compte également s'approvisionner en aluminium uniquement auprès de sites agréés par l'Aluminum Stewardship Initiative (ASI), qui s'applique à favoriser la durabilité d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur de l'aluminium⁶.

Elle s'est aussi fixé des objectifs à propos de l'utilisation de l'eau, autre ressource importante dans le cadre de ses activités. La société nous a dit avoir établi le dialogue avec différents paliers de gouvernement aux États-Unis au sujet de la « responsabilité élargie des producteurs », une approche de recyclage qui exige des producteurs (fabricants, distributeurs, détaillants, etc.) qu'ils assument la responsabilité du cycle de vie des produits qu'ils vendent⁷.

Étapes suivantes : Après notre rencontre virtuelle, nous avons envoyé un courriel de suivi au début de décembre. Nous avons demandé des renseignements supplémentaires sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur l'ASI et le risque lié à la biodiversité. Nous avons également suggéré à la société de se pencher sur la possibilité de combiner ses rapports selon les cadres du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat et du Groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature⁸. En effet, ces éléments sont étroitement liés pour Ball et cela semblerait pertinent. La combinaison des rapports sur le climat et sur la biodiversité est une approche relativement nouvelle que n'ont adoptée que quelques sociétés de premier plan.



Parlez avec votre conseiller dès aujourd'hui pour savoir comment les solutions d'investissement responsable de NEI peuvent vous aider à atteindre vos objectifs.

¹ NEI et Impax collaborent dans une série d'engagements auprès de sociétés détenues dans ces deux mandats; nous vous en dirons davantage au cours de la nouvelle année.

² www.ball.com (en anglais). ³ Pour une explication de notre cadre d'alignement sur une trajectoire de carboneutralité, consultez l'article <https://www.placementsnei.com/content/dam/nei/docs/fr/responsible-investing/reports/Whitepaper%20-%20A%20portfolio%20in%20transition%20FR.pdf>. ⁴ https://s1.q4cdn.com/288660599/files/doc_financials/2023/ball-corporation-2023-10k.pdf (en anglais). ⁵ Les données mentionnées dans ce paragraphe proviennent de www.aluminum.org/Recycling (en anglais).

⁶ <https://www.dqsglobal.com/en-us/certify/asi-aluminium-stewardship-initiative-certification> (en anglais). ⁷ <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/waste-management/recycling/extended-producer-responsibility> (en anglais). ⁸ <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/waste-management/recycling/extended-producer-responsibility> (en anglais).

Le présent rapport est fondé sur les dossiers de NEI ainsi que sur ses recherches et ses impressions recueillies lors de ses activités d'engagement auprès des sociétés. À moins d'indication contraire, aucune société indiquée dans le présent rapport n'a examiné son contenu avant sa publication. Nous reconnaissons que les progrès d'une société en matière d'enjeu environnementaux, sociaux et de gouvernance sont attribuables à plusieurs facteurs et non seulement à l'influence de NEI.

Ce document est fourni à des fins éducatives et d'information uniquement et ne vise pas à apporter précisément, sans s'y limiter, des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, les marchés évoluant au fil du temps. Les renseignements contenus dans le présent document sont jugés fiables, mais NEI ne garantit pas leur exhaustivité ni leur exactitude. Les opinions exprimées à l'égard d'une société, d'un titre, d'un secteur ou d'un marché en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des transactions concernant un fonds géré par Placements NEI. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur, et les risques et les incertitudes font souvent en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des renseignements ou des attentes prospectifs. Ne vous fiez pas indûment aux renseignements prospectifs.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et/ou l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI S.E.C. »). Placements NordOuest & Éthiques inc. est le commandité de NEI S.E.C. et une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire de NEI S.E.C. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant aux cinq centrales de caisses de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.